

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-1656

présenté par
Mme Lacroute

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent budget augmente le montant du 5^{ème} acompte d'IS pour les grandes entreprises.

Il s'agit d'une mesure purement comptable qui permet au Gouvernement de dégager 1,5 Milliard d'euros au détriment de la trésorerie de ces grandes entreprises. Les entreprises souffrent du manque de stabilité fiscale en France, une stabilité qu'il est plus que nécessaire de rétablir.

Le présent amendement vise donc à supprimer l'augmentation du 5ème acompte d'IS pour les grandes entreprises qui n'ont pas à supporter d'une telle manière le « bouclage » budgétaire de l'État.